

Le budget—L'hon. Michael Wilson

Pour tenir davantage compte de cette préoccupation, je transfère des fabricants aux grossistes le point d'application de la taxe de vente sur un certain nombre de produits particuliers. Les produits touchés comprennent les fours micro-ondes, les téléviseurs, les magnétoscopes, les friandises et grignotines, les bonbons et les confiseries, ainsi que les aliments pour animaux domestiques. Ces changements assureront une application plus équitable de la taxe de vente aux produits tant intérieurs qu'étrangers, ce qui diminuera l'avantage dont bénéficient actuellement les importations.

• (1710)

Ces mesures sont conformes à notre engagement de rendre le régime fiscal fédéral plus équitable.

LA RÉFORME FISCALE

Une réforme complète de la fiscalité offre l'une des possibilités les plus prometteuses que nous ayons de renforcer notre économie et d'améliorer la qualité de notre société.

Un régime fiscal plus juste et plus efficace complètera et renforcera les possibilités économiques de chaque Canadien. La réforme fiscale inaugurerait une ère nouvelle d'équité fiscale, en nous permettant de moins dépendre des impôts sur le revenu des particuliers et de verser des prestations améliorées aux Canadiens à faible revenu. Elle jouera un rôle essentiel en stimulant les investissements, en encourageant les activités commerciales dynamiques, la création d'emplois et la croissance économique. Les Canadiens auront davantage la certitude que les objectifs de recettes seront atteints, et ce, de manière équitable.

En octobre dernier, j'ai exposé les principes de réforme fiscale du gouvernement. Je suis en train d'élaborer une proposition intégrée de réforme dans les trois domaines de notre régime fiscal: l'impôt des particuliers, l'impôt des sociétés et la taxe fédérale de vente. J'ai beaucoup bénéficié des avis des particuliers et des sociétés, des syndicats et des associations patronales, des groupements féminins du secteur bénévole, des gouvernements provinciaux et des députés.

[Français]

L'objectif essentiel de la réforme fiscale est d'abaisser les taux d'imposition. Rien ne pourra stimuler davantage la croissance, l'investissement, l'épargne et la création d'emplois. Des taux d'impôts directs moins élevés permettront à tous les Canadiens de garder une plus forte proportion de chaque dollar supplémentaire gagné—afin de le dépenser, de l'épargner ou de l'investir à leur gré.

[Traduction]

Pour abaisser les taux d'imposition, nous devons réduire les préférences fiscales et élargir l'assiette des impôts. Un large éventail de préférences fiscales, qui bénéficient principalement aux sociétés et aux particuliers à revenu supérieur, seraient éliminées, réduites ou modifiées dans tout le système.

La réforme fiscale signifierait pour les contribuables que ceux qui ont beaucoup profité des préférences fiscales paieraient plus d'impôt. Ceux qui n'ont pas fait grand usage des préférences fiscales en paieraient moins. La grande majorité des particuliers paieront moins d'impôt dans l'ensemble.

[Français]

L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

Mon but est d'abaisser sensiblement les taux d'imposition du revenu des particuliers et de réduire sensiblement les tranches d'imposition.

[Traduction]

J'envisage également de transformer les exemptions personnelles et certaines déductions en crédits d'impôt. Les exemptions favorisent les personnes à revenu supérieur. Un crédit d'impôt, par contre, procure le même avantage monétaire aux contribuables, quel que soit leur revenu. Avec un système de crédits d'impôt, les contribuables à revenu inférieur recevraient des avantages plus élevés qu'à l'heure actuelle, tandis que les contribuables à revenu supérieur en recevraient moins.

Dans mon dernier budget, j'avais annoncé l'intention du gouvernement de proposer d'autres mesures afin de réformer notre régime de transferts sociaux et les dispositions fiscales connexes. La conversion des exemptions en crédits constituerait une étape importante dans la réalisation de cet engagement. Elle réduirait aussi le nombre des particuliers à faible revenu qui paient actuellement des impôts directs.

J'étudie également les façons de tirer parti de l'actuel crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente, institué dans mon dernier budget. En augmentant le crédit et en le versant plus fréquemment, nous pouvons rendre le régime fiscal des particuliers plus progressif.

[Français]

L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS

Notre stratégie fondamentale, dans l'examen de l'impôt direct des sociétés, est de nous assurer que les entreprises rentables paient leur juste part.

[Traduction]

Je suis gravement préoccupé par les transferts de pertes fiscales. Ces opérations ont rendu moins certaines les recettes que nous tirons de l'impôt des sociétés. Elles permettent à des sociétés rentables de ne pas payer d'impôt. Pour préserver l'intégrité du régime fiscal, nous devons réduire davantage la source du problème en diminuant les déductions spéciales dont bénéficient les sociétés. C'est la direction que j'ai fixée en mai 1985 et que j'ai suivie en février dernier.

La réduction des préférences fiscales dont bénéficient les sociétés compenserait l'abaissement de leurs taux d'imposition à des niveaux concurrentiels avec ceux pratiqués à l'étranger, tout en fournissant des recettes accrues et plus stables au titre de l'impôt des sociétés.

LA TAXE FÉDÉRALE DE VENTE

La taxe fédérale de vente est injuste et inefficace. Elle fait perdre des emplois au Canada. Elle frappe plus lourdement d'un tiers en moyenne les produits intérieurs que les importations concurrentes. Cela entraîne des fermetures d'usines et des pertes d'emplois au Canada. L'assiette de la taxe est étroite, et des produits similaires peuvent supporter un fardeau fiscal extrêmement différent. En butte à des critiques croissantes, la taxe de vente doit être réformée de toute urgence.

Nous viserons à élargir l'assiette de la taxe fédérale de vente et à en réduire les taux, ainsi qu'à assurer un traitement égal aux importations et aux produits intérieurs. Le renforcement